L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
LUNDI MATIN, 28 MAI.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR

FÉLIX DE SERVAN.

DEUXIÈME PARTIE.

VIII.

LA GEOLE.—(Suite.)

[illegible]

—Non ! non ! n'allez pas vers lui !...... d'après ce que vous venez de me raconter, je suis sûre que, soit de son propre mouvement, soit sur ordre de Villeneuve, il doit, cette nuit même, mettre fin à l'existence du comte par le plus horrible des morts, et peut-être lui bourreau se considérait-il pas à m'abandonner sa victime ! Alors, tout serait perdu des avantages que je puisse de mon introduction en ces lieux.... Raimbert, vous est-il possible de me conduire dans le cachot de M. de Lormel ?

—Madame, je suis prêt à tenter tout ce que vous voudrez à cet égard.... mais nos efforts auront à rencontrer bien des difficultés et bien des dangers.

—Pourquoi ?

—D'abord, au sortir de cette salle, il nous faudra trouver une autre clef qui est installée le sergent Hurteaux pour s'assurer que je ne laisserai entrer personne du côté des prisons; ensuite, avant l'entrée du cachot de M. de Lormel, se trouve une chambre, qui était autrefois occupée par l'un des geôliers, quand il y en avait plusieurs dans le château : M. de Fernoise a établi dans cette chambre, dont il a laissé la porte ouverte pour avoir l'œil sur celle du cachot.

—C'est le mis du mal et de la haine qui lui a inspiré tant de précautions ! dit Armande avec un geste colère.

[illegible]

—Partons, madame, répondit résolument le geôlier. Je sais que je vais jouer ma tête dans cette affaire; mais c'est pour celui que j'ai sauvé du gibet.

—Hâtons-nous! hâtons-nous car chaque moment qui s'écoule peut être fatal à la mort du comte, reprit Armande avec une fièvre d'ardent courage que donne aux âmes fortement trempées l'idée de toute entreprise périlleuse.

Raimbert détacha une clef du trousseau accroché à sa ceinture, et la présenta à la jeune femme en lui adressant ces mots :

—Comme je vous l'ai déjà dit, M. de Fernoise a, sur lui une clef de cachot : voici l'autre...... prenez-là, car quelque obstacle imprévu pourrait m'empêcher de vous accompagner jusqu'à la porte, que dans ce cas, je vous indiquerai de la main...... cette porte donne sur un escalier au bas duquel vous trouverez le cachot.

Le geôlier pris alors dans une armoire une bouteille dont le contenu n'avait point encore été entamé, et il ajouta toujours à voix très basse :

—Ceci est un appât pour le sergent Hurteaux... déjà deux bouteilles de petit vin, qu'il a bues avec moi, lui ont mis en belle humeur...

[illegible]

—Voilà, ajouta-t-il, un excellent vin blanc qui va vite réparer les ravages que l'autre a causés : en un clin d'œil, il dissipera les nuages de votre esprit, et ramènera la gaieté dans vos idées.

—Quoi ! s'écria Hurteaux transporté de joie, c'est à moi même que tu songeais en te mon trant ici avec cette bouteille à la main ?

[illegible]

—Par la soif de Satan! tu ne pouvais m'aborder en ce moment avec des paroles plus agréables ; car je me sens le gosier desséché ! ta délicieuse boisson ne peut manquer de le rafraîchir, et notre causerie aura l'avantage de m'empêcher de retomber dans ce sot sommeil qui m'a envoyé des songes si effroyables !.... Eh bien ! camarade, ne perdons point de temps, ajouta Hurteaux en se rejetant sur sa chaise, et mettons-nous à l'œuvre. Trinquons ! trinquons !....

Mais à propos, il n'y a là sur la table qu'un seul verre.

—Voici l'autre ! répondit Raimbert, qui avait eu soin d'en glisser un dans sa poche.

[illegible]

—Raimbert ! dit Hurteaux d'un air à la fois froissé et solennel, je veux te prouver que celui qui porte le surnom de Bieux-le-Neveu sait habilement faire jaillir du goulot d'une bouteille de vin le plus important, sans en perdre une goutte, et qu'il n'est pas d'une façon à laisser troubler le cœur par des [illegible]

[illegible]

SPECTACLES.

[illegible]

Ligne directe pour la France.

[illegible]

FRERE .... Dochesne .... SAMEDI, 2 juin.
VILLE DE PARIS Surmont .... SAMEDI, 16 juin.
LAFAYETTE ..... Lemarié .... SAMEDI, 30 juin.
NAPOLEON III.. Bocande .... SAMEDI, 14 juill.

Prix du passage en or.

[illegible]

GEO. MACKENZIE,

[illegible]

MEXIQUE.

Ligne régulière de steamers de la Malle entre la Nouvelle-Orléans et la Vera-Cruz.

POTOMSKA.

[illegible]

M. BARI & Co.,
No 16, Commercial Place.
A. F. MARSHALL, Mar.
Agents à Vera-Cruz.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

[illegible]

MORGAN,

[illegible]

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

Steamers de la Nile-Orléans et de Mobile.

—Départ tous les jours—

STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS, LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

[illegible]

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

CAMELIA.

[illegible]

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures a. m., du chemin de fer de Pontchartrain.
Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. a. m. du chemin de fer de Pontchartrain.
Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. a. m. du chemin de fer de Pontchartrain.
Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. p. m. du chemin de fer de Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS.
Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

[illegible]

COHEN M. SOR.
Rue Carondelet.

19 mai—1m

Pour la BAIE St-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

[illegible]

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

[illegible]

LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.

25 mai—1m

POUR LES ATTAKAPAS.

[illegible]

E. MONTAGNE, Jr., rue St. Louis, No 21.
COMO & SMITH, rue Poydras.

POUR LES ATTAKAPAS.

[illegible]

J. E. CARLIN, 32, Vieille Levée.

[illegible]

J. E. CARLIN, 32, Vieille Levée.
J. S. FAGAUD, agent.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.

BUREAU, No. 63, RUE CARONDELET, Nouvelle-Orléans, 11 mai 1866.

A partir de ce jour, cette compagnie fera des contrats de vingt jours sur la vie aux primes les plus raisonnables.

Par ordre des Directeurs,
JOHN J. HEATH, Secrétaire.

PAUL W. COLLENS,

Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans.

BUREAU : No. 23 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.

[illegible]

LEON PIERRE

27..... Rue des Petites-Ecuries.....27

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR.

A PARIS.

[illegible]

LEON PIERRE & Co.

INSTITUT LOQUET

Pensionnat et externat de Demoiselles,

Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 291, entre les rues Julia et St-Joseph.

[illegible]

INSTITUTION

340, 342, 344...Rue Rampart...340, 342, 344

EXTERNAT ET INTERNAT.

[illegible]

INSTITUT ST-CHARLES

POUR

LES JEUNES DEMOISELLES,

184..Rue Bourbon, vis-à-vis l'Ursulines..184

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Mathé,

74........RUE DAUPHINE........74

[illegible]

HOTEL DE GARNIER ET MAISON LOCAUX

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 mai—31, juin 4, 6, 8.

JOHN D. SUHREN vs. F. MEYER.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le mardi dix-neuf juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—28, 7, 12, 19 juin

THOS. HENDERSON vs. ses créanciers et les créanciers de HENDERSON TERRY & CO.

[illegible]

Peter St. Amand vs. Joseph Alexander.

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN W. MURRELL vs. JOHN D. MURRELL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]

[illegible]

VENTE DE FAILLITE

Par le shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN G. RICE vs ses Créanciers et les Créanciers de DELAUNAY, RICE & Co.

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN MOORE vs. ELIZABETH DICKHOFF, Epouse de Mathias LARMAN.

[illegible]

E. L. SHIFF vs. LAVINIA J. HAMILTON & RICHARD C. DOWNES.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ADA A. DE LA CROIX vs. JOHN C. BARELLI.

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHAS. A. EAGER vs. ROBERT A. GRINNAN.

[illegible]

WILLIAM DICKERSON vs. JAMES WILLIAMS.

[illegible]

Un MULET et un DRAY portant le No 1665.

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. WITKOSKI & CO. vs. E. LEVY & CO.

[illegible]

NUMA LACOSTE vs. SELLOCK, NOBLOM & CO.

[illegible]

G. H. FLAGG vs. ANTONIO PONS.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame FRANCIS E. BELL, veuve, &c. vs. JAMEL CHITTENDEN.

[illegible]

Aug. W. Bosworth vs. Henry V. Baxter.

[illegible]

SUCCESSION DE FEU A. J. RUGELEY, Décédé.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PETER MAXWELL & Co. vs. LOUISIANA OIL Co.

[illegible]

UN ILET DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Nouveau Chemin à Coquilles, rue Euphrosine, Martin et Claiborne, [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH TROTOT vs. la demoiselle FRANÇOISE SYLVA PHIQUEPOT D'ARUSMONT.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs LA DAME THOMAS WILLIAMS (SARAH PROCTOR).

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THOMY LAFON et L. C. DUNCAN et als (L. C. DUNCAN, H. J. LEOVY et P. E. BONFORD.)

[illegible]

JOHN GEDDES vs. JOSEPH KAISER.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

MARY J. BLACK vs. SON MARI.

ETAT DE LA LOUISIANE—CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]

[illegible]

(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

[illegible]

(Signé) F. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

28 mai—12, 27 juin

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 19 avril 1866, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 17,[illegible]—Mme Caroline M. Gillis contre Marcellin Gillis, son mari.

[illegible]

(Signé) PAUL E. THEARD, Juge.

[illegible]

J. F. DICK, Député Greffier.

Succession de D. A. WOGAN—No 25,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de NICOLAS TRUMPF—No 25,[illegible]

[illegible]

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de HENRIETTE NEWSOM alias HENRY NEWSOM—No 27,[illegible]

[illegible]

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de H. M. SUMMERS—No 25,471.

[illegible]

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession d'Aristide Bonaparent.

[illegible]

MATHURIN LEQUEUX, Curateur, No 67 rue Hôpital.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 35, Bet-Houston street, près Broadway.

[illegible]

BLANCHIN & GIRAUD,

62, VIEILLE LEVÉE.

[illegible]

JACKSON STORE.

Encoignure Chartres et Ste-Anne.

[illegible]

TURCOTTE & LAROSE.

P. J. PAVY,

Facteur de Coton

ET

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Vente importante

DE

MARCHANDISES SECHES

LUNDI, 28 MAI 1866.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. Hirsheimer, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 28.

LUNDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 28 rue de Chartres—

Cinq cents lots de marchandises sèches assorties et de saison, comprenant les plus belles étoffes blanches qui aient encore été offertes—Mousselines suisse, nansou, linons Victoria, linons Bishop, India Book, bobinet à moustiquaire, &c.

Un grand assortiment d'indiennes anglaises et françaises, jaconas, barèges, percales, grenadines, ginghams, toile à moustiquaire, [illegible], indienne rouge, denims, coutils à matelas, jeans, nankeens, &c.

[illegible]

—Egalement—

[illegible]

Conditions à la vente. 27 mai

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, Rubans unis et fantaisie pour Chapeaux et Ceintures.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 29 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

600 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines,

—Telles que—

[illegible]

—Aussi—

36 cartons rubans unis et fantaisie pour chapeaux,
36 do do do ceintures.
Conditions à la vente. 27 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de Richard Barret—No 18,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Meubles, billets et réclamations.

PAR C. E. GIRARDY & Co.,
NICOLAS J. HOEY, encanteur.

LUNDI, vingt-huit mai 1866, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 avril 1866, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et Douane, les propriétés suivantes, pour clore la dite succession—

Un lot de meubles, billets, et réclamations, d'après l'inventaire qui sera exposé au moment de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 mai—27. 28

PAR V. GERODIAS & CO.

Succession de William Hube—No 26,901.

PAR V. GERODIAS & CO.,
J. B. CROZAT, Encanteur.

[illegible]

Un lot de vieux journaux.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 mai—28 31 6

PAR S. GUINAULT.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété de valeur près de l'encoignure des rues Magnolia et Melpomène, Premier District.

Succession de Jean Pierre Cadeac.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Actions, Scrip et Billets de Banque.
Succession de JEAN BAPTISTE SERIGNY—No 20,049

[illegible]

Fer en barres, grillages, moulures et ornements pour vérandahs, &c. &c.

Succession de Julien Maury—No 26,[illegible]

[illegible]

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.
MEUBLES—MEUBLES.
PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Etablissement de ferblanterie.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Chs. E. ROYER, encanteur.

[illegible]

PAR WM. SYER.

Grand salon de tir No 00, rue St-Charles, près de la place Commerciale.

Succession de Robert Coburn—No 26,996.

PAR WILLIAM SYER, Encanteur.
Bureau, No 21, Place Commerciale.

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Vente positive et sans réserve, d'une jolie résidence cottage à Mandeville.

PAR McCERREN & CO.,
G. W. McCERREN, encanteur,
Bureau, Masonic Hall.

IL sera vendu, à l'enchère publique, samedi, 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale,—

Une jolie résidence cottage à Mandeville.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à 12 mois de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque sur la propriété vendue.

On peut en voir le plan au bureau des encanteurs, au Masonic Hall.

Formation de Société.

M. J. GOLDSTEIN (de la maison O. TALAMON, DESSOMMES & CO, de cette ville et Paris) a été admis comme associé de notre maison qui sera désormais conduite sous la raison sociale de LEVY, DIETER & CO.

LEVY & DIETER.

Nlle-Orléans, 1er mai 1866.

[illegible]

LEVY, DIETER & CO.

Nlle-Orléans, 1er mai 1866. 16 mai—1m

JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

27, Rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

[illegible]

LEVY, DIETER & CO.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 103, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $500,000,

Avec privilège de le porter à $1,000,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 75 pour cent comptant sur les primes aux assurés de la place.

G. F. FORSTER, Vice-Président.
D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

[illegible]

A VENDRE

Un magnifique PIANO A QUEUE, de PLEYEL, grand format, s'adresser chez Mme G. Boyer, [illegible]

PAR JOHN G. BLOHM.

Marchandises Sèches ! Marchandises Sèches !

PAR JOHN G. BLOHM, encanteur.

MARDI, 29 mai à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 60 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

Conditions à la vente. 28 mai

PAR WALTON & DESLONDE.

Un bel emplacement en propriétés de première classe.

Deux magasins en briques à trois étages, Nos 13 & 17 rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Commune.

Succession de LAURA E. MONTFORT, épouse de Richard E Chaillé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,924.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau rue Carondelet, No 47.

SAMEDI, le 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District, daté le 8 mai 1866, dossier de la Cour, No 25,924, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir—

[illegible]

Magasin de dépôt de valeur sur les rues Commerce et Crocket, et hangar à coton sur la rue Spring, en face du débarquement des bateaux à vapeur, dans la ville de Shreveport, Louisiane.

Succession de Hugh F. McKenna, décédé.
Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur
Bureau—No 47, rue Carondelet.

[illegible]

PROPRIÉTÉ NON AMÉLIORÉE DANS LE PREMIER DISTRICT, A L'ENCOIGNURE DES RUES LIBERTÉ ET ERATO.

Succession de William S. Wilson.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No——

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, No 47 rue Carondelet

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

MEUBLES! MEUBLES!

Outils de chaudronniers, cuivre, fers, établis, &c. Meubles acajou et noyer, ustensils de cuisine, &c., pour cause de départ.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 94, rue de Chartres.

[illegible]

Succession de MARIE ROSE WAGNER.
No. 17,003

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

Par RENÉ GUTIERREZ, encanteur.
Bureau, No. 94, rue de Chartres.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 82, rue de la Douane.

[illegible]

Loterie
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT.....$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe B.—Pour être tirée à COVINGTON, KY. JEUDI, 31 mai 1866.

Seulement 20,000 numéros.....[illegible] lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000	est	$100,000
1 lot de	50,000	est	50,000
1 lot de	25,000	est	25,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	3,000	est	3,000
1 lot de	1,000	sont	[illegible]
20 lots de	500	sont	[illegible]
50 lots de	400	sont	[illegible]
100 lots de	300	sont	[illegible]
120 lots de	200	sont	[illegible]

—Approximations—

[illegible]

CHAS T. HOWARD,

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Propriétés de première classe pour placement.

Magasin en granit à l'encoignure des rues Carondelet et Union

Maison de résidence à l'encoignure sud des rues du Canal et Remparts.

Magasin en briques rue de la Douane, occupé par Ommer & Co., entre les rues de Chartres et Dorsière.

—AUSSI—

Quatre terrains sur les rues Commune et Magnolia.

Un îlet de terre à Rickerville.

SUCCESSION DE GILBERT S. HAWKINS, décédé.

Deuxième Cour de District—No 21,270.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, LE 30 MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier de la Cour No 21,270, et pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu, les propriétés suivantes savoir :

1o UN CERTAIN TERRAIN ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Union et Gravier, [illegible]

[illegible]

Actions de la Banque de la Louisiane—Scrip des Compagnies d'Assurance Mutuelle du Home, du Crescent et du Sun.

SUCCESSION DE H. F. McKENNA, DÉCÉDÉ.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau, rue Carondelet No 47.

MERCREDI, LE 30 MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Meubles et Installations de Bureau.

Succession de Rufus McElhany.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier de la Cour No. 21,[illegible]

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau, No 47, rue Carondelet.

LUNDI, le 28 MAI, 1866, à 11 heures du matin, au No 184 rue Gravier, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1866. Dossier de la Cour, No 21,[illegible], il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, des meubles et installations de bureau consistant en :

PUPITRES, CHAISES, BIBLIOTHEQUES.

Coffre-fort, Mappes, Tableaux, Balustrade en fer. Tables Installations de gaz, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mai—juin 12

Succession de GILBERT S. HAWKINS, décédé.

Actions de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, billets de la banque de la Louisiane, Scrip des compagnies d'assurance du Crescent, des Citoyens et des Marchands.

Actions dans l'association du Odd Fellow's Hall

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, 30 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier de la Cour, No 21,270 et pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

20 actions du fond capital de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

SCRIP

de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

$1,650 de l'année 1860.
$1,300 de l'année 1861.
$1,020 de l'année 1862.
$ 140 de l'année 1860.
$ 120 de l'année 1861.
$ 220 de l'année 1862.
$ 70 de l'année 1863.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens—
$420 de l'année 1858,
$ 20 de l'année 1859.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—
$40 de l'année 1859.
$10 de l'année 1860.

Certificat No 236, pour 10 actions de l'association du Odd Fellow's Hall.

Quinze cents piastres en billets de la banque de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19mai—10 juin

Seconde et dernière adjudication.

Un morceau de terre de valeur adjoignant la ville de Tangipaho, sur la ligne du "New Orleans, Jackson & Great Northern Railroad. Un îlet de terre à Carrollton, Terres sur la Grande Ile, Barataria.

Succession H. M. Summers, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
No 25,471.

PAR WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, 47, rue Carondelet

IL sera vendu SAMEDI, le 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nelle-Orléans, daté le 7 avril 1866, pour compte de la succession ci-dessus mentionnée, dossier No 25,471—

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse Ste Hélène, (Louisiane), contigu au "New-Orléans, Jackson and Great Northern Railroad," attenant la ville de Tangipaho, [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE dans la ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, [illegible]

Grande Ile Barataria.

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés sur la Grande Ile de Barataria, [illegible]

[illegible]

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.

[illegible].........RUE DU CANAL.........[illegible]

AVIS.

L. H. PERRET ayant ouvert son bureau, No 30, Passage de la Bourse, [illegible]

PAR VON ZINKEN & SULLY.

VENTE

IMPORTANTE

DE

QUATORZE ILETS DE

TERRAINS de BATTURE,

situés dans le Premier et dans le Deuxième District de cette ville.

PAR VON ZINKEN & SULLY.
LÉON VON ZINKEN, Encanteur de la Ville.
Bureaux : rue Gravier, No 165 et 17 rue de l'Union.

En vertu de et conformément à l'ordonnance No 47 de la ville, nouvelle série, datée de la Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hotel de Ville, 11 mai 1866, il sera vendu, dans la salle du coin des

RUES ST-CHARLES ET GRAVIER,

SOUS L'HOTEL ST-CHARLES,

à partir de VENDREDI, 1er JUIN, 1866, à onze heures du matin, et tous les jours, au même endroit, et à la même heure, les propriétés de prix suivantes :

Toute cette partie de la Batture comprise dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, Peter et Clay.

Dans les deux îlets compris entre les rues Conti, Douane, Clay, et Front.

Dans les deux îlets compris entre les rues Douane, Canal, Front et Wells.

Dans les sept îlets compris entre les rues Canal, St-Joseph, Front et Delta.

Dans les deux îlets compris entre les rues Notre Dame, St Joseph, Delta et Water.

Conditions—Un cinquième comptant, en obligations échues et légales de la ville de la Nlle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste en paiements égaux, divisés, si on l'exige, en compons d'un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant tous leurs billets ou une partie de leurs billets.

N. B.—Les paiements au comptant devront être faits au moment de l'adjudication.

Les actes de vente et tous les frais, y compris les timbres de revenu, pardevant W J Castell, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé au bureau de l'encanteur, où l'on peut se procurer des plans lithographiés. 14 mai

PAR E. M. MONTGOMERY.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE de tout le grand stock de groceries ordinaires et de fantaisie, des magasins Nos 30 et 32 de la rue Nouvelle-Levée—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur

LUNDI, 28 mai à 10 heures, il sera vendu, aux magasins Nos 30 et 32 de la rue Nouvelle-Levée—

Le grand stock de ces magasins, comprenant :

[illegible]

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Un assortiment général de meubles.

[illegible]

Grande vente péremptoire de chevaux, mules de trait, buggies, harnais, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi 29 mai, à 11 heures, aux écuries de P. Lauer, rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets de trait

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27mai

Vente par les Gardiens du Port.

231 caisses Cornichons, Fruits, Vinaigre au soin vre. Catsup aux tomates. Vente à l'encan, par ordre et sous la surveillance des Gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra

PAR MONTGOMERY & BRO.
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21mai

PAR A. FEIBER & CO.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, chapeaux, lingerie sans réserve, à l'encan

PAR A. FEIBER & CO.
H. MARKS, encanteur
Bureau et salle d'encan, rue du Camp. No 19.

IL sera vendu à l'encan, lundi, 28 mai 1866, à 9 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 19 de la rue du Camp—

[illegible]

Un grand assortiment de "Notions," bijouterie, montres, &c.

Conditions à la vente. 27 mai

PAR JULIAN NEVILLE.

Succession de Caroline C. Gabernater.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 2[illegible]

Propriété foncière, dans le Deuxième District, à l'encan.

Par JULIAN NEVILLE.
H. M. Van Solingen, encanteur.
Bureau—Commercial Place, No 11.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Vente du fonds d'une boulangerie, à l'encan, le propriétaire se retirant de ce genre d'affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue Gravier, No 32.

IL sera vendu, mardi, 29 mai 1866, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Orange, entre les rues St Thomas et Religieuses—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 27 mai

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. [illegible]

[illegible]

MALADIES SECRETES

M. R. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Succession de James Kewish et sa femme—No 25,543.

Très bonne maison cottage (chalet) dans la rue des Grands-Hommes, Troisième District, face au chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

LUNDI, vingt-huit mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 avril 1866, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Port, Craps et St-Ferdinand. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant W. C. Cottell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION D'ISAAC CARTER.—No 26,[illegible]

Très jolie résidence à étage, ayant toutes les dépendances et accessoires nécessaires pour la rendre agréable (No 417 de la rue Royale, entre l'Avenue des Champs-Elysées et la rue Marigny)—Egalement, un terrain de prix touchant à la dite résidence (No 419) et sur lequel il y a une longue bâtisse à étage, avec écurie, convenable pour un armateur.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI 7 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible]

[illegible]

Succession de dame Irma Nivette, épouse décédée de feu Théodore Barrois.

Vente pour effectuer un partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 31 mai 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

DEUX LOTS DE TERRE [illegible]

[illegible]

Vente pour cause de départ.

Maison de l'Esplanade entre Royale et Chartres. Maison en briques rue du Quartier près de l'encoignure Royale—Deux beaux terrains bien entourés, à l'encoignure Marigny et Grands Hommes, maintenant Dauphine.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 5 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

[illegible]

EXCELLENT PLACEMENT.

Agréable Résidence, No 115 rue Toulouse—Jolie Maison avec attique, No 92 rue des Remparts, à côté de la Synagogue juive—Maison confortable pour une petite famille, située rue du Quartier, entre Remparts et St Claude.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente positive et sans réserve, d'une propriété améliorée à Mandeville, Paroisse St-Tammany.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 16, Passage de la Bourse.

JEUDI, 31 du courant, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour cause de départ—

Une certaine portion de terre dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girard, Jefferson et Claiborne—[illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Chandelles de blanc de baleine.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, lundi, 28 mai 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nlle-Orléans—

30 caisses chandelles de blanc de baleine (Sam'l Leonard), avariées sur le steamer Kensington, arrivé de Boston.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Son commun.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, lundi, 28 mai 1866, à 11 heures du matin, à l'entrepôt Delta—

136 sacs son commun.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai

Vente de Chevaux et de Mulets.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi, 30 mai 1866, à la Presse Fire-Proof, au coin des rues Front Levée et Robin—

45 chevaux,
31 mulets.

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef
E. J. STRANG,
Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

24 mai—6t

Vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

IL sera vendu, à l'enchère publique, sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph, VENDREDI, 15 juin 1866, le matériel suivant, appartenant au compte de[illegible]

[illegible]

Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef
E. J. STRANG,
Bvt. Lieut. Col. et A. Q. M.

AGENCE D'IMMIGRATION,

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

[illegible]